

Article 2 : TARIFICATION

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs, à savoir :

- Pension jument non suitée / jour 12,00 Euros HT
- Pension jument suitée / jour 15,00 Euros HT

Les factures de pension sont à régler à chaque sortie de la jument à la SCEA Riverland

Il s'engage à régler tous les frais engagés auprès de la SCEA Riverland sur présentation ou à réception de facture. Le règlement de la totalité des frais engagés peut être exigé lors de chaque départ des animaux sinon il est à effectuer sous 30 jours après réception de facture. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal (art L 441-6 du Code du Commerce) s'applique d'office.

Il atteste ne pas avoir besoin d'autres explications qu'il aurait le cas échéant demandées par écrit.

Fait à le / /

Signature du propriétaire ou de son représentant autorisé

Signature de Mickaël VARLIAUD, Gérant de la SCEA RIVERLAND

En 2 exemplaires



SCEA RIVERLAND MICKAEL VARLIAUD LES ESSARTS 16490 ALLOUE

TEL 05 45 30 03 55 FAX 05 45 30 76 06 GSM 06 08 67 59 52 CONTACT@ELEVAGERIVERLAND.COM

www.elevageriverland.com

scea riverland au capital de 80 615,28€ n°Siret: 4985457700015 APE :0143Z R.C.S . Angoulême 409 854 577 N° TVA Intracommunautaire FR 85 409 854 577